« Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, Jacob engendra Juda et ses frères, Juda engendra Pharès et Zara de Thamar, Pharès engendra Esrom, Esrom engendra Aram, Aram engendra Aminadab, Aminadab engendra Naasson, Naasson engendra Salmon, Salmon engendra Booz de Rahab, Booz engendra Obed de Ruth, Obed engendra Jessé, Jessé engendra David, roi; David, roi, engendra Salomon de la femme d'Uri, Salomon engendra Roboam, Roboam engendra Abia, Abia engendra Asa, Asa engendra Josaphat, Josaphat engendra Joram, Joram engendra Ozias, Ozias engendra Joatham, Joatham engendra Achaz, Achaz engendra Ezéchias, Ezéchias engendra Manassès, Manassès engendra Amon, Amon engendra Josias, Josias engendra Jéchonias et ses frères, lors de l'exil de Babylone; après l'exil de Babylone, Jéchonias engendra Salathiel, Salathiel engendra Zorobabel, Zorobabel engendra Abiud, Abiud engendra Eliakim, Eliakim engendra Azor, Azor engendra Sadoc, Sadoc engendra Achim, Achim engendra Eliud, Eliud engendra Eléazar, Eléazar engendra Mattham, Mattham engendra Jacob, Jacob engendra Joseph, époux de Marie, de qui naquit Jésus, appelé le Christ. Toutes les générations sont : d'Abraham à David, quatorze; de David à l'exil de Babylone, quatorze, et depuis l'exil de Babylone jusqu'au Christ, quatorze. »

Cette *généalogie* présente un certain nombre de difficultés insolubles. Elle se termine par une espèce de somme qu'il est impossible d'expliquer, quant à la troisième série du moins. En effet, comparant cette somme avec les éléments de la *généalogie*, nous trouvons seulement treize générations, et non quatorze, de l'exil de Babylone à Jésus. De Wette a essayé de remédier à l'erreur en avançant que Jéchonias, dont le règne a été coupé en deux par la captivité, doit avoir son nom inscrit deux fois, à la fin de la seconde série de quatorze et au commencement de la troisième. C'est l'explication la plus ingénieuse.

Comparée avec les données de l'Ancien Testament, cette *généalogie* est assez exacte. Toute la première série de quatorze concorde, quant aux noms d'hommes, avec la *Genèse*, le *Livre de Ruth* et le second chapitre du premier livre des *Paralipomènes*, où se trouve indiquée la série des générations descendant d'Abraham jusqu'à David. Une difficulté s'élève au sujet de Rahab, mère de Booz. Non-seulement cette descendance n'est point confirmée par l'Ancien Testament, mais, de plus, si l'on fait de Rahab la bisaïeule de Jessé, père de David, on ne trouve, pour un espace de quatre cents ans, que quatre générations; cette difficulté est insurmontable. De bien plus considérables se trouvent dans la ligne qui s'étend de David à Zorobabel et son fils, c'est-à-dire dans la seconde série de quatorze. Matthieu dit (v. 8) que Joram engendra Ozias, et dans les *Paralipomènes* nous lisons qu'Osias était, non le fils, mais le neveu du fils de Joram; que trois rois ont régné entre eux, à savoir : Ochosias, Joas et Amazias, et qu'Osias a succédé à ce dernier. Cette omission montre que le généalogiste tenait avant tout, non pas à l'exactitude, mais à ses trois séries de quatorze, et l'on ne peut s'empêcher d'y voir, avec saint Jérôme, une intention particulière. Il faut, non-seulement que le Messie sorte de la race d'Abraham et de David, mais que cette postérité descende jusqu'à lui par trois échelles égales de quatorze degrés chacune. L'écrivain veut nous montrer ainsi qu'il y a là, non l'effet d'un hasard aveugle, mais celui d'une main supérieure qui dirige les destinées de l'homme; ce qu'il nous montre réellement, c'est que nous avons affaire, non à des recherches historiques dignes de confiance, mais à d'arbitraires constructions dogmatiques.

La *généalogie* de Luc ne présente pas de subdivisions semblables à celle de Matthieu. Elle offre, en revanche, un nombre total fort significatif, bien qu'elle ne le fasse pas ressortir par l'addition. Elle contient, y compris Dieu, qui figure en tête, soixante-dix-sept membres, soit onze fois le nombre sacré sept; mais il en a coûté à l'auteur pour allonger sa liste jusqu'à ce nombre. On s'en aperçoit aussitôt que l'Ancien Testament lui manque. Les répétitions des mêmes noms se multiplient : quatre Joseph, deux Juda, autant de Lévi, de Melchi, de Matthat, de Mattathias, plus un Mattatha par-dessus le marché. Non pas que ces noms ne se lisent aussi dans des *généalogies* historiques; mais, entassés et accumulés à ce point, ils semblent trahir un épuisement d'imagination. Le rédacteur, à bout de noms nouveaux, retombe de guerre lasse sur ceux qu'il a déjà cités.

Il est probable, sinon certain, que Matthieu et Luc n'ont pas composé ces *généalogies* et qu'ils se sont bornés à insérer des pièces toutes faites, qui avaient cours de leur temps. Cela résulte de ce que les *généalogies* prouvent la filiation de Jésus par Joseph, qui, selon les évangélistes, n'est pas son père. Il est vrai que, dans leurs tables, Joseph ne figure qu'à titre de père putatif de Jésus ou d'époux de Marie, sa mère; mais nous ne devons voir là qu'un détour pour mettre d'accord les tables avec les récits de la naissance. Ceux qui, pour prouver que Jésus était le Messie, fils de David, ont dressé une liste où figure Joseph en qualité de descendant de David, reconnaissaient parfaitement Joseph comme le véritable père de Jésus. Les deux *généalogies* appartiennent donc à une époque où Jésus passait pour issu de l'union charnelle d'un homme et d'une femme. Ceux qui ont ajouté foi à la conception surnaturelle, sans vouloir pour cela renoncer à la descendance davidienne, auraient dû laisser de côté Joseph et faire descendre Marie de la race de David; mais on ne s'est avisé de cela que plus tard.

Il est plus difficile encore d'expliquer pourquoi les deux *généalogies* diffèrent absolument l'une de l'autre. Comment se fait-il, par exemple, que Joseph ait pour père Jacob dans Matthieu, Eli dans saint Luc; qu'il descende, d'après le premier, de David par Salomon et les rois, et, d'après le second, par Nathan et une branche qui n'a jamais régné? Saint Augustin, pour concilier ces impossibilités, prétend que le Jacob de Matthieu était le père naturel, et l'Eli de Luc le père adoptif de Joseph. D'un autre côté, s'appuyant sur la loi mosaïque, qui voulait que, si un mari mourait sans enfants, mais en laissant un frère, la veuve épousât ce frère, et que le premier fils de la veuve et du frère fût inscrit au compte du mort, un devancier d'Augustin, Jules Africain, avait cru dénouer la difficulté en imaginant que la mère de Joseph, mariée d'abord à Eli, dont elle n'avait point eu de fils, avait épousé ensuite, après la mort d'Eli, le frère de celui-ci, Jacob, à qui elle aurait donné Joseph. D'où il résulterait que Matthieu serait dans le vrai en donnant Jacob comme père naturel de Joseph, et que Luc n'aurait point tort d'appeler Joseph fils d'Eli, puisque, d'après la loi mosaïque, Joseph avait dû être inscrit sous le nom d'Eli.

Soit. Mais si Jacob et Eli étaient frères consanguins ou germains, ils avaient tous deux le même père, et immédiatement au-dessus d'eux, les *généalogies* devraient se réunir et se confondre. Il n'en est rien, ce qui oblige Africain à admettre que Jacob et Eli étaient simplement frères utérins, que leur mère avait eu successivement deux maris, tous deux de la race de David, mais l'un de la branche de Salomon, l'autre de la branche de Nathan, l'un père de Jacob, l'autre père d'Eli. Voilà bien des subtilités. Une difficulté semblable surgit quelques pas plus loin, au nom de Salathiel, qui a, comme Joseph, un père différent dans chaque *généalogie;* il faut recourir à une explication identique. C'est à n'en plus finir. Pour couper court, les théologiens ont imaginé d'avancer que l'une des deux *généalogies* était celle de Marie, ce qui répondrait à toutes les objections. Mais laquelle? L'une ne nomme point du tout Marie, et l'autre la nomme seulement comme épouse de Joseph, descendant de David. La dernière, celle qui du moins la nomme, la mentionne en ces termes : « Et Jacob engendra Joseph, époux de Marie. » Par là, elle l'exclut si catégoriquement qu'on a encore préféré lui attribuer la *généalogie* où son nom brille par son absence, c'est-à-dire celle de Luc. Donc, quand Luc dit que Jésus était cru fils de Joseph, qui fut fils d'Eli, qui fut fils de Matthat, et ainsi de suite, on veut qu'au premier, au troisième et à tous les autres degrés, il s'agisse d'un vrai fils, mais qu'au second degré, entre Joseph et Eli, il s'agisse par exception d'un gendre.

Si les *généalogies* en l'histoire de la naissance de Jésus devaient être acceptées sans réserve, il faudrait expliquer en troisième lieu ce que ces *généalogies* prouveraient alors en faveur de Jésus. On nous répond que celle de Luc étant donnée à Marie, celle de Matthieu établit, non pas la descendance naturelle de Jésus, mais la transmission du droit théocratique à la dignité de Messie, par le canal du mari de sa mère. Il ne s'agirait point d'un arbre généalogique proprement dit, mais d'une hérédité juridique et légale. Nous répondrons que, dans les idées des Juifs et des premiers chrétiens, ces deux sortes de titres se confondaient, de même que dans la rédaction primitive de ces *généalogies*. La capacité messianique était considérée comme un héritage du sang de David. Plus tard, on se fit une autre idée de la personne de Jésus, et les *généalogies* n'auraient plus été de mise sous leur ancienne forme, du moins appliquées à Joseph : il eût fallu les rapporter à Marie. C'est ce qui obligea les évangélistes, pour ne pas sacrifier ces antiques et vénérables documents, à les altérer un peu au point essentiel. Par là, ils les accommodèrent sans doute au dogme nouveau, mais en les rendant inintelligibles.

— Zootechn. Il est incontestable que l'établissement de livres généalogiques pour les races supérieures d'animaux domestiques peuvent rendre de grands services aux éleveurs. L'influence de la race est certaine. Mais si la race est un pouvoir dans la reproduction, si les qualités qui la distinguent, qui la font elle-même, peuvent se transmettre par la voie de la génération, elle est, d'un autre côté, soumise à tant de causes de dégénération, que, pour la maintenir, ce n'est pas trop de toute l'industrie de l'homme. De tous les moyens employés, le plus indispensable, celui sans lequel tout le reste se perd à la longue, est sans contredit le livre généalogique, l'*état civil* des individus. Cette institution, généralement admise pour l'espèce humaine, en vue seulement d'intérêts sociaux et domestiques, demeure stérile au point de vue du maintien et du perfectionnement des races, parce que l'homme, qui se dit intelligent, est trop fier, trop entiché de sa liberté individuelle pour appliquer sur lui-même les principes d'économie animale qui devraient présider à toute procréation. D'ailleurs, les exigences sociales sont là, impérieuses et décisives; le plus souvent, elles guident sa conduite bien mieux que la raison. Les anciennes républiques de la Grèce et de Rome, de même que la plupart des nations orientales, agissaient autrement que nous. De là les tribus, les castes, qui ne furent à l'origine que le résultat d'une sélection malheureusement inintelligente. Dans nos civilisations épurées, quintessenciées, le corps a perdu tous ses droits. Semblable à ces rois absolus qui ne font de lois que pour leurs sujets, l'homme soumet bien tout ce qui vit au joug des lois physiologiques qu'il a découvertes; mais, pour lui, il se fait un plaisir de les mettre en oubli. Ceci n'est pas dit pour soutenir un paradoxe et demander le rétablissement des divisions sociales heureusement abolies. C'est un fait, et il est du devoir de chacun de le constater. Le seul et unique remède à un mal qui tend à la dégénérescence progressive de l'espèce humaine serait la diffusion des vrais principes d'hygiène et d'économie animale, d'où découlerait, dans un temps donné, la réforme des mœurs et l'amélioration si nécessaire de l'espèce. Mais ce que l'homme trop dédaigneux de son corps néglige pour lui-même, il l'applique très-bien quelquefois aux animaux, ses sujets. Eh bien, ce sont ces progrès obtenus qu'il s'agit de fixer, ces améliorations qu'il s'agit de généraliser, de perpétuer. Pour cela, les livres généalogiques sont un auxiliaire non moins puissant qu'indispensable. Avec eux rien ne peut se perdre; semblables à ces penseurs qui, pour ne laisser rien perdre des productions de leur esprit, tiennent registre de leurs moindres idées, les éleveurs peuvent, par ce moyen, noter au jour le jour les moindres progrès de la race à laquelle ils consacrent leurs soins. C'est ce que les Arabes ont compris depuis longtemps. Et si leur race de chevaux s'est maintenue dans toute l'intégrité de ses facultés pendant un si grand nombre de siècles, ils le doivent en grande partie assurément au soin qu'ils ont pris de tout temps d'établir la *généalogie* de tout animal noble. Ils n'ont pas, à la vérité, de registre public, de catalogue général embrassant dans un cadre méthodique les noms de tous les chevaux dignes de figurer au nobiliaire de l'espèce; mais chaque animal de race noble n'en a pas moins son *hhudjé*, qui constate son origine et sa valeur propre. Ces parchemins, qui en valent bien d'autres, servent de guide au maître, qui ne permet pas que son esclave se mésallie. Les Anglais ont mieux fait encore : ils ont des registres publics authentiques et officiels. Leur *stud-book* constate l'origine, la race, tandis que le *racing-calendar* indique les qualités. Et ce qu'ils avaient fait d'abord pour leurs chevaux de course, ils l'ont fait ensuite également pour les races bovines de Durham et de Hereford. Ce que les Anglais ont fait avant nous, nous l'avons imité, mais en partie seulement. Le *herd-book* n'a encore été appliqué qu'aux produits français de la race de Durham. Ne serait-il pas possible d'en faire autant pour la plupart de nos belles races bovines indigènes? Sans doute de nombreuses difficultés se présenteraient au début, et les échecs déjà éprouvés sont là pour en témoigner. Il est évident cependant que l'entreprise, bien qu'elle exige un certain temps, ne présente rien d'impossible. En attendant qu'elle s'accomplisse, pourquoi ceux des propriétaires qui tiennent en France le haut du pavé ne publieraient-ils pas des livres généalogiques particuliers, lesquels serviraient plus tard avec succès à la confection des registres généraux? M. le comte de Kergorlay a donné, sous ce rapport, un exemple qu'il serait bon de suivre. Le livre généalogique de sa vacherie de Canisy (Manche), malgré quelques lacunes, peut être proposé comme modèle à tous ceux qui voudront l'imiter. Pour les races ovines, la situation n'est plus la même. Ici, on doit substituer les troupeaux aux individus. Mais la nécessité d'un registre explicatif de l'origine et des qualités de la race ne se fait pas moins vivement sentir ici que plus haut. C'est encore aux éleveurs d'élite qu'est dévolue la tâche de jeter les premières assises de ce grand travail. On doit leur signaler, sous ce rapport, comme un modèle, la notice écrite par M. Malingié-Nouel sur son troupeau de la Charmoise. Enfin, nous voudrions qu'on en usât de même à l'égard de tous les animaux domestiques de quelque importance. Bien des questions intéressant au plus haut degré l'élevage, celle des croisements, entre autres, réclament encore une solution définitive; la constatation des *généalogies* pour chaque race serait peut-être le moyen d'arriver le plus sûrement à ce but.

Généalogie des dieux, ouvrage de Boccace, le plus considérable de ceux qu'il a composés en latin, publié en 1373. L'auteur le fit à la demande de Hugues, roi de Chypre et de Jérusalem, à qui il le dédia. L'ouvrage est divisé en quinze livres et subdivisé en chapitres, où l'auteur a réuni tout ce que ses longues études avaient pu lui apprendre sur le système mythologique des anciens. Après s'être occupé de chaque dieu, déesse ou génie, Boccace descend jusqu'aux demi-dieux et aux héros qui passèrent pour être enfants des dieux. Dans son quatorzième livre, il défend la poésie contre ses détracteurs, contre les ignorants, les pédants, les théologiens, les juristes, les moines et tous les docteurs de son siècle. Il définit ensuite ce que c'est que la poésie et en démontre l'antiquité et l'utilité. Le quinzième livre contient une sorte de résumé de tout l'ouvrage. Boccace y indique les sources où il a puisé, les recherches qu'il a dû faire, la méthode qu'il a suivie, et parle des ordres du roi qui lui ont fait entreprendre son travail. Il se croit enfin obligé de prouver qu'un chrétien peut sans remords traiter des sujets de l'antiquité païenne. Ce livre eut beaucoup de réputation pendant deux siècles. Les écrivains lui prodiguèrent les plus grands éloges; toutes les bibliothèques en eurent des copies, et dès que l'art de l'imprimerie fut inventé, les éditions se multiplièrent rapidement. Mais le traité de Boccace a perdu de son prix, à mesure qu'il a paru sur ce même sujet des ouvrages remplis d'une meilleure critique et d'une érudition plus étendue. Ce qu'on peut en dire aujourd'hui de plus favorable est que ce livre, où Boccace a rassemblé en un seul corps les généalogies de tous les dieux, est supérieur à ce qu'on pouvait attendre de son siècle.

GÉNÉALOGIQUE adj. (jé-né-a-lo-ji-ke — rad. *généalogie*). Qui a rapport à la généalogie, à une généalogie : *Histoire* GÉNÉALOGIQUE. *Tableau* GÉNÉALOGIQUE. *Travaux, recherches* GÉNÉALOGIQUES.

— *Carte généalogique*, Tableau de la généalogie d'une famille.

— *Arbre généalogique*, Tableau de la filiation d'une famille, représentant un arbre dans lequel la ligne directe forme le tronc, et les lignes collatérales les branches et les rameaux :

Honneur aux rejetons d'une famille antique,
Lorsqu'en gloire, en vertus ils savent l'égaler;
Mais sans ce double titre, à quoi sert d'étaler
Un *arbre généalogique?*

LE BAILLY.

‖ *Arbre généalogique des sciences*, Classification des connaissances humaines d'après le système de Bacon.

— **Encycl.** *Arbre généalogique. L'arbre généalogique* était nécessaire quand il s'agissait d'être reçu dans un ordre de chevalerie, qui exigeait des preuves de noblesse, ou dans un chapitre noble.

Sur le tronc de l'arbre se trouvait l'écusson de celui qui faisait ses preuves, que l'on nommait le *présenté*. Au premier rang au-dessus, il y avait deux écussons, celui du père à droite, celui de la mère à gauche. Au deuxième rang plus haut, quatre écussons : l'aïeul paternel et sa femme à droite, l'aïeul maternel et sa femme à gauche. Au troisième rang, huit écussons : les bisaïeux paternels à droite, les bisaïeux maternels à gauche. Au quatrième rang, qui est le plus élevé, seize écussons : huit à droite pour les trisaïeux paternels, huit à gauche pour les trisaïeux maternels, et ainsi de suite.

Dans ce système, comme l'on voit, les quartiers suivent, relativement aux degrés, une progression géométrique croissante dont la raison est le nombre 2. Le chiffre des aïeux d'une personne remontant à la cinquantième génération deviendrait presque innombrable. Ce serait le nombre 2 élevé à sa cinquantième puissance, c'est-à-dire le nombre 2 multiplié cinquante fois par lui-même, ce qui s'exprime, en algèbre, par 2^{50}. Louis XVI, pour n'en donner qu'un exemple, qui était au vingt-neuvième depuis Robert le Fort, comptait 536,870,912 quartiers.

C'est un amusement pour un philosophe que de voir l'*arbre généalogique* d'un gentilhomme dessiné sur une grande feuille de vélin; vous trouverez toujours cet arbre taillé, émondé, cultivé, sans mousse, sans bois mort et sans aucune branche pourrie. Vous êtes encore sûr de trouver à la tête de la plupart des *arbres généalogiques* un grand ministre d'Etat ou un célèbre militaire. L'honnête artisan, qui a donné la naissance à cet homme illustre dont on prétend descendre, est retranché de l'arbre *généalogique* avec tous ses ancêtres, et vous diriez que le fondateur de la maison n'a jamais eu de père. Mais si nous remontions plus haut vers la source de plusieurs nobles de tout pays, nous les perdrions sans aucun doute dans une foule de gens obscurs, à peu près comme la voie Appienne des anciens Romains, après avoir parcouru plusieurs milles, s'allait perdre dans un marais.

GÉNÉALOGIQUEMENT adv. (jé-né-a-lo-ji-ke-man — rad. *généalogique*). D'une manière généalogique, par le moyen de la généalogie : *Cette maison essayait de prouver* GÉNÉALOGIQUEMENT *sa descendance de Hugues Capet.*

GÉNÉALOGISTE s. m. (jé-né-a-lo-ji-ste — rad. *généalogie*). Celui qui s'occupe de généalogie, qui dresse la généalogie des familles : *Les* GÉNÉALOGISTES *du* XVIIIe *siècle. Les* GÉNÉALOGISTES *vous feront descendre d'où il vous plaira.* (Acad.)

Mais combien de maisons encore toutes neuves
Sont illustres pourtant, grâces aux fausses preuves!
Le *généalogiste* est payé pour cela.

LE PETIT.

— Loc. prov. *Mentir comme un généalogiste*, Inventer les fables les plus absurdes. Se disait par allusion aux inventions de beaucoup de généalogistes, qui créaient à ceux qui les payaient des origines anciennes et illustres.

— Hist. *Généalogiste du roi*, Officier de l'ordre du Saint-Esprit, qui était chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

GÉNÉANTHROPIE s. f. (jé-né-an-tro-pî — du gr. *genos*, naissance; *anthrôpos*, homme). Traité sur l'origine, la génération de l'homme.

GÉNÉBRARD (Gilbert), archevêque d'Aix, hébraïsant, fougueux ligueur, né à Riom en 1537, mort à Semur en 1597. Il entra dans l'ordre des bénédictins, puis se rendit à Paris, où il étudia, sous les meilleurs maîtres du temps, le grec, la philosophie et la théologie, se fit recevoir docteur en théologie (1563), puis fut appelé à occuper une chaire d'hébreu au Collége royal. Plus tard, Génébrard se jeta dans le parti de la Ligue, dont il devint un des champions les plus exaltés, attaqua avec acharnement Henri IV dans des sermons remplis de provocations séditieuses, et obtint du duc de Mayenne, en récompense de son zèle fanatique, l'archevêché d'Aix (1592). Lorsque la Ligue fut vaincue à Paris et en Provence, il se réfugia à Avignon, où il composa et publia, en 1593, un traité *De sacrarum electionum jure*, dans lequel il établissait que les évêques devaient être élus par le clergé et le peuple, et non point nommés par le roi. Sur l'ordre de Henri IV, le parlement d'Aix condamna ce livre aux flammes et bannit l'auteur, qui obtint cependant d'aller finir ses jours au prieuré de Semur. Outre l'ouvrage précité, Génébrard avait composé un certain nombre d'écrits depuis longtemps oubliés : *Isagoge rabbinica ad legenda et intelligenda Hebræorum et Orientalium scripta* (1563); *Chronographiæ libri IV* (1580, in-fol.); des traductions du *Philocalia* d'Origène, de l'*Histoire* de Flavius Josèphe (1578), etc.

GÉNELARD, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Toulon, arrond. et à 15 kilom. de Charolles, près du canal du Centre; 1,656 hab. Mines de fer; port sur le canal du Centre; église du XIe et du XIIe siècle; château bâti en 1744.

GENELLI (Bonaventure), dessinateur et peintre allemand d'origine italienne, né à Berlin en 1798, mort en 1868. Il reçut les premières leçons de son père, puis suivit, pendant deux ans, les cours de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. Il partit ensuite pour l'Italie (1820), où il eut pour professeurs, à Rome, Cornelius et Overbeck. De retour en Allemagne (1832), il se rendit à Leipzig, où il peignit, dans l'édifice appelé la *Maison romaine*, quelques épisodes empruntés à l'histoire fabuleuse de Bacchus, parmi lesquels on voit ce dieu dansant avec les Muses aux accords de la musique de Comus. Vers 1835, Genelli alla se fixer à Munich, capitale de la nouvelle école allemande de peinture. Là, il exécuta des œuvres nombreuses, des dessins, des aquarelles, des peintures à l'huile, qui lui ont acquis une réputation européenne par leur originalité et un vif sentiment du beau. Nous citerons, entre autres : *Hercule jouant de la lyre; Marche triomphante de Bacchus et d'Ariane; Eliézer mettant les bracelets à Rébecca;* l'*Enlèvement d'Europe; Samson et Dalila;* la *Vision d'Ezéchiel;* la *Destruction de Sodome; Jason et Médée; Esope assis sur un rocher et récitant au peuple ses fables;* une *Tête colossale de Don Quichotte;* la *Vie d'un prodigue et la Vie d'une sorcière*, suite de dessins; un *Tigre avec ses petits;* les *Amours*, etc. On a encore de lui vingt-cinq dessins gravés par l'auteur, pour l'*Homère* de Voss, et trente-six dessins, également gravés par lui, pour la *Divine comédie* de Dante.

GÉNÉPI s. m. (jé-né-pi). Bot. Nom collectif sous lequel les habitants des Alpes confondent plusieurs espèces aromatiques d'armoises, d'achillées, etc. : *Le* GÉNÉPI *est loin d'être un simple végétal.* (Boitard.) ‖ On dit aussi GÉNIPI.

— **Encycl.** On donne le nom de *génépi*, suivant les localités, tantôt à diverses plantes des genres *armoise* et *achillée*, tantôt à un mélange de ces plantes et de quelques autres, formant ce qu'on appelle le *vulnéraire suisse* ou *falltrank*. Les *génépis* sont généralement des plantes aromatiques, auxquelles on attribue des propriétés merveilleuses pour la guérison d'un grand nombre de maladies. L'armoise des glaciers, qui est le *génépi* des Savoisiens, est préconisée comme un bon sudorifique, contre la pleurésie, comme un spécifique contre les inflammations du poumon, presque comme une panacée. D'après Haller, le véritable *génépi* est l'achillée musquée, plante qui possède une odeur camphrée et des propriétés stimulantes.

GÉNEQUIN s. m. (jé-ne-kain). Comm. Sorte de coton filé de qualité inférieure.

GÊNER v. a. ou tr. (jê-né — rad. *gêne*). Mettre à l'étroit, mal à l'aise, empêcher, mettre un obstacle physique à : GÊNER *la circulation. Ces souliers me* GÊNENT. *Ces entournures me* GÊNENT. *Nos vêtements* GÊNENT *tous nos mouvements. Tout ce qui* GÊNE *et contraint la nature est de mauvais goût.* (J.-J. Rouss.) *Un habit qui* GÊNE *le corps* GÊNE *aussi l'esprit.* (Réveillé-Parise.) *La tristesse* GÊNE *la digestion, la colère l'arrête.* (Maquel.) *Le froid* GÊNE *les opérations de la pensée.* (Bautain.)

— Fig. Mettre obstacle à, à l'action de : GÊNER *le libre exercice des cultes.* GÊNER *les citoyens dans l'usage de leurs droits. Les véritables grâces suivent la nature et ne la* GÊNENT *jamais.* (Fén.) *Le public est toujours juste, quand on ne* GÊNE *pas sa liberté.* (B. Const.)

Ne *gênez* point, je vous en donne avis,
Tant vos enfants, ô vous pères et mères;
Tant vos moitiés, vous époux et maris.

LA FONTAINE.

‖ Importuner, incommoder; imposer de la contrainte, de l'embarras, de l'incommodité à : *Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde de ne pas* GÊNER *les autres et de leur être incommode.* (La Rochef.) *La vue de leur victime* GÊNE *les oppresseurs; ils la haïssent en raison du mal qu'ils lui ont fait.* (Mlle Clairon.)

Est-ce aux rois de garder cette lente justice?
N'allons pas les *gêner* d'un soin embarrassant.

RACINE.

— Particulièrem. Mettre à court d'argent : *Les réparations que j'ai fait faire à ma maison de campagne m'*ONT *beaucoup* GÊNÉ.

— Mar. Fixer, attacher : GÊNER *une pièce de bois, un bordage.*

Se gêner v. pr. Ne pas prendre ses aises, par timidité, par discrétion, par crainte de déplaire : *Ceux qui croient que la grâce raccommode tout aisément ne* SE GÊNENT *jamais sur rien.* (Lackington.)

— Se mettre dans un embarras pécuniaire : *Il aurait pu me payer sans* SE GÊNER. *Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans* SE GÊNER, *il n'y aurait pas de malheureux.* (Duclos.)

— *Ne vous gênez pas*, Invitation polie par laquelle on engage quelqu'un à se mettre à l'aise : *Faites comme chez vous*, NE VOUS GÊNEZ PAS.

Mon cher, *ne vous gênez pas;*
Mon équipage est là-bas.

BÉRANGER.

‖ Ironiq. Se dit à une personne indiscrète, qui prend des libertés trop grandes : *Très-bien! emportez toute ma garde-robe;* NE VOUS GÊNEZ PAS.

— Prov. *On ne se gêne pas avec ses amis*, Il faut agir sans contrainte avec ses amis, prendre ses aises avec eux : ON NE SE GÊNE PAS AVEC SES AMIS, *dit le proverbe : celui qui ne se gêne pas gêne les autres.* (A. d'Houdetot.)

— Réciproq. Causer l'un à l'autre une gêne physique ou morale : *Ecartons-nous, nous* NOUS GÊNONS. *Je sentais bien que* NOUS NOUS GÊNIONS *par notre seule présence.*

Adieu, *nous* ne faisons tous deux que *nous gêner.*

RACINE.

GENERA s. m. (jé-né-ra — mot lat. qui signifie *genres*). Hist. nat. Nom donné aux ouvrages où l'on décrit et où l'on classe les genres de plantes ou d'animaux.

— **Encycl.** Ce mot, passé dans la langue française, sert à désigner les ouvrages qui donnent l'énumération et la description de tous les genres d'êtres organisés, ou de l'une de leurs grandes divisions, classés dans un ordre méthodique. Les ouvrages de Linné, de Tournefort et de de Jussieu ont été les premiers essais en ce genre, et méritent d'être mentionnés, bien qu'ayant aujourd'hui une valeur purement historique. En effet, par suite des progrès incessants de la science, les *genera* finissent, au bout d'un certain temps, par être incomplets et arriérés. Le *genera* d'Endlicher, qui a succédé à celui de de Jussieu, paraît devoir être détrôné par le *genera* de Lindley, qui, lui-même, cédera sans doute un jour la place à d'autres.

GÉNÉRAL, ALE adj. (jé-né-ral, a-le — lat. *generalis;* de *genus*, genre). Universel, qui s'étend, convient à tout ou à un ensemble, à tout un genre, à une catégorie entière : *Les intérêts* GÉNÉRAUX. *Des mesures* GÉNÉRALES. *L'opinion* GÉNÉRALE. *Des résultats* GÉNÉRAUX. *Quand l'infortune est* GÉNÉRALE *dans un pays, l'égoïsme est universel.* (Mme de Staël.) *Dès que leur bien particulier les sollicite, les hommes désertent le bien* GÉNÉRAL. (Proudh.)

— Total, pris dans son ensemble : *La population* GÉNÉRALE *du globe est évaluée de* 1,100 *à* 1,200 *millions.* (Chateaub.)

— Qui est le résultat d'une généralisation : *Il n'y a rien de plus sujet à l'illusion que de juger les mœurs d'un homme par les opinions* GÉNÉRALES *dont il est imbu.* (Rigault.) *Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées* GÉNÉRALES. (H. Taine.) *Les expressions très-*GÉNÉRALES *sont toujours près de l'exactitude.* (Guizot.)

— Vague, indécis, dont le sens est indéterminé : *Parler, répondre d'une manière* GÉNÉRALE, *en termes* GÉNÉRAUX. *Outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de* GÉNÉRALES, *qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant.* (Boss.) ‖ Considéré en gros, dans l'ensemble, abstraction faite des détails : *La langue* GÉNÉRALE *du* Pentateuque *est l'hébreu classique.* (Renan.)

— Se dit d'une autorité, d'un pouvoir, d'une fonction qui donne une prééminence ayant quelque chose d'universel : *Officier* GÉNÉRAL. *Inspecteur* GÉNÉRAL. *Intendant* GÉNÉRAL. *Receveur* GÉNÉRAL. *Avocat* GÉNÉRAL. *Procureur* GÉNÉRAL.

— Hist. *Etats généraux.* V. ÉTAT.

— Econ. politiq. *Commerce général*, Celui qui comprend toutes les marchandises, quelles qu'en soient la nature et la destination.

— Mar. *Vents généraux*, Vents qui soufflent depuis les premiers degrés de latitude sud jusqu'au tropique du Capricorne.

— Pathol. *Maladie générale*, Celle qui affecte l'ensemble de l'organisme.

— Entom. *Métamorphose générale*, Celle qui affecte toutes les parties du corps de l'insecte.

— Bot. Se dit des organes qui enveloppent l'ensemble des organes ou parties multiples de même nature : *Involucre* GÉNÉRAL. ‖ *Spathe générale*, Celle qui renferme plusieurs fleurs munies elles-mêmes de spathes. ‖ *Cloison générale*, Celle qui divise le péricarpe tout entier.

— s. m. Ce qui est général : *Conclure du* GÉNÉRAL *au particulier. L'homme va toujours du particulier au* GÉNÉRAL. (Mesnard.) *En fait de principes, c'est le* GÉNÉRAL, *l'abstrait, qui est la source de toute lumière.* (Vacherot.)

— Loc. adv. *En général*, D'une manière générale, sans distinction : *A prendre les hommes* EN GÉNÉRAL, *il y a beaucoup plus de figures défectueuses et de laids visages que de personnes belles et bien faites.* (Buff.) *Les femmes se méfient trop des hommes* EN GÉNÉRAL, *et pas assez en particulier.* (Commerson.) ‖ Habituellement, ordinairement, dans les cas les plus fréquents : EN GÉNÉRAL, *les méchants ne prospèrent pas.* (Acad.) EN GÉNÉRAL, *les hommes qui n'ont point de caractère n'ont pas de physionomie.* (La Beaumelle.) *Dieu a attaché*, EN GÉNÉRAL, *le bonheur à la vertu.* (V. Cousin.)

— **Syn. Général, commun, universel.** V. COMMUN.

— **Antonymes.** Individuel, local, particulier, singulier, spécial, spécifique.

GÉNÉRAL s. m. (jé-né-ral — de *général* adj., à cause de l'étendue du commandement). Chef militaire qui commande une armée, un corps d'armée, une arme spéciale : GÉNÉRAL *en chef.* GÉNÉRAL *de brigade.* GÉNÉRAL *de division.* GÉNÉRAL *d'artillerie.* GÉNÉRAL *du génie. Grade de* GÉNÉRAL. *Un* GÉNÉRAL *victorieux n'a point fait de fautes aux yeux du public.* (Volt.) *Il faut qu'un* GÉNÉRAL *ait la tête froide et le cœur chaud.* (Volt.) *L'âme d'une armée est dans le* GÉNÉRAL. (Lamart.) ‖ S'est dit d'une femme exerçant le commandement d'un général : *Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide,* GÉNÉRAL *et soldat.* (Thomas.)

— *Général en chef*, Celui qui a le commandement supérieur d'une expédition : *Au lieu de Kléber, au lieu de Desaix, c'est Menou qui était devenu* GÉNÉRAL EN CHEF *par droit d'ancienneté.* (Thiers.)

— Hist. *Général des galères*, Officier qui commandait toutes les galères et tous les bâtiments ayant des voiles latines. ‖ *Général des galions* ou *de la mer*, Commandant général des forces navales espagnoles. ‖ *Général des finances*, Ancien administrateur supérieur des aides ou finances du royaume. ‖ *Général des monnaies*, Chacun des anciens conseillers de la cour des monnaies. ‖ *Généraux des relais*, Titre de deux employés supérieurs qui étaient chargés de parcourir la France pour affermer les relais de poste.

— Hist. ecclés. Supérieur général de certains ordres religieux : *Le* GÉNÉRAL *des jésuites. Le* GÉNÉRAL *des dominicains. Ignace, élu* GÉNÉRAL, *entra en fonctions le jour de Pâques de l'année* 1541. (Dider.) ‖ Abbesse chef d'un ordre religieux : *L'abbesse de Fontevrault était chef et* GÉNÉRAL *de tout l'ordre.* On dit aussi GÉNÉRALE.

— Moll. Nom vulgaire du cône flamboyant.

— **Syn. Général, capitaine, commandant.** V. CAPITAINE.

— **Encycl.** Hist. et art milit. La langue française ne se sert du mot *général* comme substantif que depuis peu de siècles. On ne le trouve dans aucun des ouvrages antérieurs au XVe siècle. Nous ne le voyons apparaître que dans les écrits de Brantôme, qui nous dit qu'Antoine de Lèves « étoit *général* du terze de Naples; » et plus loin : « Le prince d'Orange faisoit faction (fonction), non-seulement de *général*, mais de simple capitaine et soldat. » D'où venait donc cette expression nouvelle, qui ne nous était léguée par aucun mot latin ou celtique ayant la même signification? car, pour exprimer la même idée, les Gaulois disaient un *brenn;* les Romains, un *dux*, un *comes;* les Grecs, un *stratége*. Il est assez curieux d'étudier comment le mot *général*, qui était d'abord un simple adjectif, a fini par devenir un substantif. Dans notre langue primitive, les ducs, les leudes, les comtes, étaient ce que nous appelons aujourd'hui des *généraux;* mais lorsque la féodalité commença à perdre de sa force, les rois de France, qui étaient les chefs naturels de leurs armées, eurent besoin de lieutenants pour les représenter auprès des soldats, lorsqu'ils ne pouvaient eux-mêmes se mettre à la tête des troupes; on donna à ces officiers le titre de lieutenants *généraux*, ce qui signifiait officiers représentant, dans toute son étendue, dans toute sa généralité, la majesté royale. Ce titre, pris en ce sens, était en usage sous le règne de Charles VII. Le fameux Jean, comte de Dunois, le prenait dans les actes publics, parmi ses qualités : « Jean, bastard d'Orléans, comte de Dunois, chambellan de France et lieutenant *général* du roi, chef des arrière-bans de France. » C'est ainsi qu'il se qualifie dans un acte de l'an 1450, et on lui donne presque toujours cette qualification dans les histoires du règne de Charles VII. On donnait ce même titre au duc de Bourbon et au comte de Vendôme. Plus tard on employa le terme de capitaine *général*, capitaine qui commande généralement à toute l'armée : ainsi, François de Guise était capitaine *général*, et les maréchaux lui obéissaient, parce que *capitaine* signifiait chef suprême, soit d'une troupe (compagnie), soit d'une armée. Puis on revint, sous Louis XIII, à l'expression de lieutenant *général*. C'est ainsi, par exemple, que s'exprime le successeur de Henri IV, en donnant au vicomte de Turenne le commandement de l'armée d'Allemagne : « Louis, par la grâce de Dieu, etc., nous avons, notredit cousin le maréchal de Turenne, fait, constitué et établi, faisons, constituons et établissons par ces présentes, signées de notre main, notre lieutenant *général*, représentant notre personne en notredite armée d'Allemagne. » Comme on le voit, le mot *général* avait été accolé à plusieurs substantifs désignatifs du commandement. Il avait pris aux yeux du peuple la signification de chef, car si les substantifs capitaine, lieutenant, etc., s'étaient succédé, l'adjectif *général* était resté. Le populaire en fit un nom qui s'introduisit dans la langue parlée, mais non dans la loi; et encore dans la langue populaire, parlée ou écrite, faisait-on des restrictions chaque fois qu'on l'employait; ainsi, on disait : « Condé est un grand *général;* » mais on ne se fût pas permis de dire, et encore moins d'écrire : « Le *général* Condé. » La République et l'Empire donnèrent le signal du triomphe définitif de ce terme d'origine populaire. Turenne, Condé, Villars auraient rougi de s'entendre appeler le *général* un tel; mais il n'en pouvait être de même de Bonaparte, de Kléber, de Ney et de tant d'autres; ils sortaient du peuple et se glorifiaient d'un titre plébéien.

Voici, d'après M. Thiers, quelles doivent être les qualités d'un bon *général*. « L'homme appelé à commander aux autres sur les champs de bataille a d'abord, comme dans toutes les professions libérales, une instruction scientifique à acquérir. Il faut qu'il possède les sciences exactes, les arts graphiques, la théorie des fortifications. Ingénieur, artilleur, bon officier de troupes, il faut qu'il devienne en outre géographe, et non géographe vulgaire, qui sait sous quels rochers naissent le Rhin ou le Danube, et dans quels bassins ils tombent, mais géographe profond et plein de sa carte, de son dessin, de ses lignes, de leur rapport, de leur valeur. Il faut qu'il ait ensuite des connaissances exactes sur la force, les intérêts et le caractère des peuples; qu'il sache leur histoire politique, et particulièrement leur histoire militaire; il faut surtout qu'il connaisse les hommes, car les hommes à la guerre ne sont pas des machines : au contraire, ils y deviennent plus sensibles, plus irritables qu'ailleurs, et l'art de les manier d'une main délicate et ferme fut toujours une partie importante de l'art des grands capitaines. A toutes ces connaissances supérieures, il faut que l'homme de guerre ajoute les connaissances plus vulgaires, mais non moins nécessaires, de l'administration; il lui faut l'esprit d'ordre et de détail d'un commis; car ce n'est pas tout que de faire battre les hommes, il faut les nourrir, les vêtir, les armer, les guérir. Tout ce savoir si vaste, il faut le déployer à la fois et au milieu des circonstances les plus extraordinaires. A chaque mouvement, il faut songer à la veille, au lendemain, à ses flancs, à ses derrières; mouvoir tout avec soi : munitions, vivres, hôpitaux; calculer à la fois sur l'atmosphère et le moral des hommes; et, dans tous ces éléments si divers, si mobiles, qui changent, se compliquent sans cesse, les combiner au milieu du froid, du chaud, de la faim et des boulets. Tandis que vous pensez à tant de choses, le canon gronde, votre tête est menacée; mais ce qui est pire, des milliers d'hommes vous regardent, cherchent dans vos traits l'espérance de leur salut; plus loin derrière eux est la patrie avec des lauriers et des cyprès; et toutes ces images, il faut les chasser, il faut penser, penser vite; car une minute de plus, et la combinaison la plus belle a perdu son à-propos, et au lieu de la gloire, c'est la honte qui vous attend. »

— *Général en chef.* Le *général* en chef n'est qu'un *général* de division momentanément élevé au commandement de l'armée. Les qualifications de *général* en chef et de *général* d'armée sont à peu près synonymes; mais on doit les considérer à part l'une de l'autre. Le *général* d'armée est l'être moral sans acception de temps ni de lieu, le *général* en chef est le personnage légal et moderne. D'abord, le terme ne donna l'idée que d'une primauté éventuelle dans l'état-major; il n'exprimait point encore un grade permanent; un *général* de division est passagèrement revêtu du titre de *général* en chef. Si le rassemblement de l'armée cesse, le général redevient divisionnaire; il n'y a plus qu'un échelon entre lui et le *général* de brigade. Pendant la République, il y avait douze *généraux* en chef. Leur costume différait de celui des autres *généraux;* ils prirent le chapeau à la Henri IV et la ceinture tricolore. Pendant le gouvernement consulaire et l'Empire, on surchargea leurs costumes de broderies. Ils en avaient même à